

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Convention de participation pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels (PEPE) - projet de méthanisation de Villasavary

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire l'existence d'un projet de méthanisation au lieu-dit Les Mercières à Villasavary.

Cette opération n'étant pas desservie par le réseau d'eau potable, il y a lieu de créer une extension d'environ 280ml pour un montant de 25 346 €HT.

Compte-tenu de la politique de la CCPLM de ne pas prendre en charge les extensions de réseau eau potable et assainissement collectif, la société SCI GDS ESSOR, porteuse du projet de méthanisation souhaite prendre en charge financièrement ces travaux d'extension.

Au regard de la nature et du coût estimatif de ces travaux, il a ainsi été décidé d'organiser leur modalité de réalisation et de financement dans le cadre de la participation pour équipements publics exceptionnels prévue par l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention de participation d'équipements publics exceptionnels avec la société SCI GDS ESSOR et à engager toute dépense et recouvrer toute recette nécessaire à la finalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 18/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 19/04/2023

Le Président



André VIOLA.